



D.2024.12.11.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

7 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.3 – Ouverture des crédits provisoires pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Le budget primitif 2025 sera présenté en Comité Syndical en février 2025. En cas d'absence de vote du budget au 1^{er} janvier de l'exercice, l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit les modalités d'ouverture et d'exécution des crédits.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, Tisséo pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors AP et hors dépenses de la dette) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2025 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2024 selon le tableau suivant :

Chapitres / Articles	Libellés	Budget 2024 (BP + BS)	Budget 2025 (25% budget 2024)
20	Immobilisations incorporelles	2 039 508,42	509 877,11
2031	Frais d'études	2 009 508,42	502 377,11
2051	Licences, droits et valeurs similaires, logiciels	30 000,00	7 500,00
21	Immobilisations corporelles	10 285 161,13	2 571 290,28
2111	Terrains nus	344 799,60	86 199,90
2135	Installations, agencements, aménag. des constructions	1 411 474,00	352 868,50
2151	Installations complexes spécialisées	1 269 009,37	317 252,34
2154	Matériel et outillage	253 000,00	63 250,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	6 790 878,16	1 697 719,54
216	Oeuvres d'Art	48 000,00	12 000,00
2181	Installions générales, agencements	4 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	120 000,00	30 000,00
2184	Mobilier de bureau	44 000,00	11 000,00
23	Immobilisations en cours	700 871 558,21	175 217 889,55
2313	Immob corp en cours, constructions	684 007 826,81	171 001 956,70
2314	Immob corp en cours, ouvrages sol d'autrui	11 381 985,38	2 845 496,35
2315	Immob corp en cours, installat. matériel et outillage techn.	5 481 746,02	1 370 436,51
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	713 196 227,76	178 299 056,94
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	12 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	50 000,00	12 500,00
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	50 000,00	12 500,00
	TOTAL DEPENSES	713 246 227,76	178 311 556,94

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE que des dépenses d'investissement pourront être mandatées sur l'exercice 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits sur le budget 2024 suivant le détail des chapitres visés ci-dessus.

ARTICLE 2 : DIT que l'inscription des crédits nécessaires pour l'ensemble de l'année sera prévue au budget primitif 2025.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES